

## CONTROLE ANNUEL ET 1ER CONTROLE

(Pièces à demander) article 13

### **Pour les abonnés, les permissionnaires (rappel), les passagers**

- Carte C.N.S à jour, ou livret spécial de circulation (S.D.F) modèle « A »
- Extrait du registre de commerce de moins de 3 mois, ou répertoire des métiers
- Assurance responsabilité civile professionnelle,
- Justification des inscriptions aux différentes caisses sociales (URSSAF, assurance maladie, caisse vieillesse)
- le récépissé de déclaration et d'identification délivré par la Direction des Services Vétérinaires pour les établissements préparant, traitant, transformant, manipulant, ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale.

### **POUR LES PRODUCTEURS (article 13)**

- Certificat délivré par le Maire de leur domicile attestant que les intéressés sont cultivateurs exploitants et s'engageant à ne vendre que des produits récoltés par eux,
- Un relevé d'exploitation agricole,
- Une attestation d'inscription à la M.S.A ainsi que le dernier avis de paiement,
- Assurance responsabilité Civile pour l'exercice de l'activité,
- Un certificat d'agrément pour la vente de fromage frais.
- le récépissé de déclaration et d'identification délivré par la Direction des Services Vétérinaires pour les établissements préparant, traitant, transformant, manipulant ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale.

### **POUR LES SALARIES**

- Outre les pièces des employeurs, ou de leur société:
- Un bulletin de salaire de moins de 3 mois ou un certificat d'embauche,
- Leur carte d'immatriculation à la sécurité sociale.

**POUR LES DEMONSTRATEURS** (CNS passager présentant sur le domaine public un appareil ou un produit dont il explique le fonctionnement, en démontre l'utilisation et les avantages et assure la vente).

- Carte de démonstrateurs,
- Carte syndicale ou assurance individuelle contre les accidents corporatifs,
- Extrait du registre du commerce de - de 3mois.

**POUR LES POSTICHEURS vente à la postiche** (CNS passager présentant sur le domaine public des marchandises diverses vendues par lots ou à la pièce, lot de vaisselle, outillage, linge de maison, bijouterie, biscuiterie.)

- Même pièces administratives que les démonstrateurs.